Tutoriel – Utiliser le dispositif « Pass’sports loisirs » pour une activité JUDO en Seine St Denis

BON CAF et Pass Sport 5e

FRANCE JUDO

COMITÉ 93
SEINE-SAINT-DENIS
JUDO

1. Vérifier votre éligibilité

- Vous devez être allocataire de la CAF de la Seine-Saint-Denis en octobre 2024.

- Votre quotient familial (calculé en mai 2025) doit être inférieur ou égal au plafond fixé.

- Votre enfant doit être né entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2022.

- Vous devez avoir renseigné une adresse mail dans votre espace « Mon Compte » sur caf.fr

2. Recevoir le mail & activer votre compte

- Si vous êtes concerné(e), vous recevrez un email en juillet pour créer votre compte sur la plateforme Pass’sports-loisirs.

- Vous devrez activer votre compte via un lien et vous connecter pour voir le montant disponible et générer votre QR code.

3. Choisir l’activité / le club

- Recherchez un club de judo affilié, acceptant les aides/partenaire du dispositif.

- Au moment de l’inscription, informez-vous que le club est bien labellisé pour le dispositif Pass’sports-loisirs.
- Vous pouvez présenter votre QR code généré comme mode de prise en charge.

4. Utiliser le QR code & le tiers-payant

- Une fois votre QR code généré, présentez-le au club partenaire au moment de l’inscription.
- Le dispositif est en 100 % tiers-payant : vous n’avancez pas l’aide, le club est remboursé directement par la CAF.
- Le montant maximum de l’aide est jusqu’à 110 € par enfant.

5. Finaliser l’inscription et payer le reste

- Exemple : si la cotisation du club est de 145 €, l’aide (=110 €) est appliquée, et vous payez seulement 35 €.
- Paiement du reste à charge au club, en respectant les conditions d’inscription du club de judo.

6. Dates, cumul et validité

- Le dispositif est utilisable jusqu’au 31 décembre 2025, dans la limite des fonds disponibles. pass-sports-loisirs.caf93.fr

- **Le Pass’sports-loisirs est cumulable avec le dispositif national Pass’ Sport de l’État et le dispositif Pass’ Sport 5e du département.**

Pass’Sport 5e

- **Le Pass’sports-loisirs est cumulable avec le dispositif national Pass’ Sport de l’État et le dispositif Pass’ Sport 5e du département.**

Comment faire la demande du Pass Sport 5e ?

- Vous avez jusqu’au 14 novembre 2025 pour faire la demande.

- Créer un compte sur la plateforme dédiée : Rendez-vous sur le site officiel du Pass Sport 5e de la Seine-Saint-Denis :
- 👉
- pass-sport-5eme.seinesaintdenis.fr

- Ajouter votre enfant : Une fois connecté, ajoutez votre enfant en tant que bénéficiaire.

- Remplir le formulaire d’inscription : Complétez les informations demandées pour finaliser la demande.

💳 Utilisation du Pass Sport 5e

- Montant : 100 € sous forme de porte-monnaie numérique.
- Validité : Jusqu’au 14 décembre 2025.
- Utilisation : Peut être utilisé pour une ou plusieurs inscriptions dans des clubs ou associations partenaires du dispositif.
- Modalités : Fonctionne comme une carte prépayée ou via une application mobile.

Assistance Pass Sport 5e

- Si vous avez besoin d’aide pour la demande ou des informations supplémentaires :
- Assistance téléphonique gratuite : Composez le 0 800 000 351.
- Pour les clubs souhaitant devenir partenaires : Contactez le 01 76 49 29 00 ou envoyez un email à ps5@seinesaintdenis.fr